

Spock, le moteur de recherche qui prétend ficher les internautes...

Les grandes oreilles du personnage de Star Trek ont sans doute inspiré les fondateurs de ce site qui doit ouvrir d'ici quelques semaines.

L'idée de ce moteur est simple mais osée. Il ambitionne d'utiliser un moteur de recherche qui fiche tous les internautes ou presque, en agrégeant toutes les informations d'origines diverses existant sur Internet et les concernant.

Pour commencer, il va mettre en ligne les données personnelles de 100 millions d'individus, principalement des personnalités américaines. À terme, Spock envisagerait de stocker des informations sur quasiment tous les internautes.

Démarré il y a un an, Spock compte une trentaine de salariés localisés en Inde et aux États-Unis. Le site qui est pour l'instant financé par une importante levée de fonds (montant non révélé) devrait à terme s'auto-financer grâce à la publicité, le modèle économique le plus usité de la Toile.

« Google permet d'entrer n'importe quelle requête et d'obtenir des résultats sous forme de documents Web. Nous ne fournirons que des données portant sur les personnes », a expliqué à l'AFP Jay Bhatti, co-fondateur de Spock.com.

A l'heure actuelle environ 30% des recherches effectuées sur la Toile concernent des individus.

Une menace pour la cyberliberté

Ce genre de moteur de recherche pourrait se révéler particulièrement dangereux -estiment les défenseurs des libertés individuelles et des droits des utilisateurs en ligne.

L'algorithme mis au point par Spock permettra de réaliser des recherches thématiques. Il sera également capable de mener des recherches à partir d'une liste de contacts.

Dans ce contexte, les informations utilisées par le moteur pourront être détournées de leur usage premier, à la limite de la légalité. Il reste que le droit américain ne juge pas les moteurs de recherche responsables des contenus qu'ils exposent.

Du fait de ce vide juridique, cette question du respect de la vie privée ne semble pas décourager les fondateurs du site qui considèrent que d'autres sites usent déjà de pratiques similaires.

Ils invoquent également la possibilité laissée aux internautes de demander à ne plus figurer sur leur site... Combien en restera-t-il hormis les défunts?